



## Litige suite location de véhicule

Par **Raphaelp56**, le **01/09/2014** à **19:55**

Bonjour,

Lors de la location d'un véhicule fin Mai, j'ai rendu ce dernier avec le bas de caisse rayé à la société INTER RENT à l'aéroport de Marseille MArignane.

Le problème: ils m'ont prélevé la somme de 1 160 euros sans mon accord pour réparer un simple bas de caisse (ils avaient pris le numéro de ma carte premier).

Depuis, mon dossier auprès de l'assurance visa premier a été déposé et je me suis fait remboursé la somme de 920 euros.

Je persiste à me faire rembourser le restant du auprès de cette société car 1 160 euros pour réparer un bas de caisse abimé me parait trop élevé (slon les professionnels de chez FIAT).

Je détiens toutes les pièces au dossier , et souhaiterais donc me faire rembourser la TVA sur ces frais et les frais de dossiers (250 euros), je juge inadmissible de prélever des frais de dossiers et de la TVA alors qu'ils ne m'ont pas changer ce cas de caisse qui coute 120 euros sur internet.

Merci de votre retour, la société ne répond pas à mes courriers.

COrdialement,